

# Médiation animale / Facilitation de la relation entre l'animal et les publics vulnérables (programme "mini" 70H)

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

TRISTAN FERRE  
Tristan FERRE  
05.64.37.14.55  
contact@tristan-ferre.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier  
Entretien

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

Les professionnels susceptibles d'être formés à la médiation animale ont en commun d'être des accompagnants des secteurs éducatif, social et médico-social. Tous travaillent quotidiennement au contact de publics vulnérables. Ainsi, le métier cœur-de-cible de la certification est celui d'accompagnant éducatif et social. Ce professionnel « aide au quotidien des enfants et des adultes handicapés ou des personnes âgées vulnérables, à domicile ou dans une structure collective. Il les accompagne dans les actes de la vie courante, et les aide à avoir une vie sociale. » Lire la suite en suivant le lien de l'onglet "Quels publics sont ciblés par la certification de "facilitation de la relation entre l'animal et les publics vulnérables" ?" : <https://entrepreneurs-animaliers.fr/certification-facilitation-fracp/>

### Prérequis pédagogiques :

La formation est accessible aux professionnels de l'accompagnement socio-éducatif justifiant : - d'un diplôme reconnu par l'État, comme par exemple : diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAS), ou ses prédécesseurs, les diplômes d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et d'aide médico-psychologique (DEAMP) OU - d'une année d'expériences qui permettent l'acquisition de compétences directement liées à l'accompagnement socio-éducatif, comme par exemple : professionnel de la petite enfance, de l'enseignement, animateur en établissement social et médico-social... Le respect de ces prérequis est apprécié au cours d'un entretien de 30 min avec le Conseiller pédagogique de l'organisme en charge des admissions. Le candidat est notamment informé qu'il doit disposer d'un ordinateur avec micro et caméra, et d'une connexion internet stable.

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Les objectifs poursuivis sont le reflet du référentiel d'activités, de compétences et de certification " facilitation de la relation entre l'animal et les publics vulnérables ", enregistrée au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations de France Compétences, certification visée par la présente formation. C1 – Construire en continu un catalogue d'activités en lien avec l'animal, conformes à la réglementation applicable, pour être en mesure de déployer rapidement des ateliers inclusifs, adaptés aux objectifs d'accompagnement qui se présentent. C2 – Détailler chaque activité dans une fiche en suivant un modèle précis pour s'assurer de choisir et mettre en place la séance la plus pertinente au regard du public et des situations de handicap éventuelles. C3 – Développer en continu du matériel d'animation, en identifiant, se procurant ou fabriquant les ressources cohérentes avec son catalogue afin de mieux répondre à ses objectifs d'accompagnement des personnes vulnérables (en situation de handicap ou fragilisées). C4 – Installer un cadre de séance sécurisé et sécurisant en veillant à la fois au bien-être des animaux, à la sécurité physique et affective des bénéficiaires, à l'adéquation du matériel, prenant en compte d'éventuelles situations de handicap, afin de permettre le déroulement serein des séances. C5 – Faciliter une séance en alternant entre les postures pédagogique, éducative et aidante pour s'ajuster aux besoins de la personne vulnérable, y compris liés à d'éventuelles situations de handicap, identifiés en amont comme pendant la séance. C6 – Inscrire son activité dans les 5 phases du «?cycle du contact » et dans le cadre donné par un commanditaire afin d'ancrer les acquis de séance. C7 – Déployer des outils de suivi de ses actions (grille d'observation, bilan de fin de séance et ou de cycle) afin de rendre compte à son commanditaire. C8 – Mesurer la satisfaction de son commanditaire à l'aide d'un questionnaire pour aller dans le sens d'une démarche d'amélioration continue. C9 – Présenter la facilitation animale à un commanditaire en réalisant un argumentaire (écrit et/ou oral) fondé sur des théories avérées et des études de cas concrètes,

## Contenu et modalités d'organisation

APPRENTISSAGE THÉORIQUE : La formation se compose de 11 séquences. Module 1 : La vulnérabilité Module 2 : Les bienfaits de la présence animale Module 3 : Le facilitateur dans la relation Module 4 : Le bénéficiaire dans son environnement de vie Module 5 : L'animal dans la relation à l'humain Module 6 : Les qualités du facilitateur Module 7 : Mettre en place un projet avec une institution Module 8 : Trouver des idées d'ateliers et créer son corpus Module 9 : Concevoir son intervention Module 10 : Mener l'intervention ou l'atelier Module 11 : Et après l'intervention ? Évaluations sous forme de QCM à réaliser entre chaque module Durée de la partie théorique : 24 heures minimum incluant le visionnage des cours, la réalisation d'exercices interactifs (relevés de connexion à l'appui) et le passage des évaluations formatives QCM (vérification des 10 QCM). APPRENTISSAGE PRATIQUE : réalisation d'une expérience professionnelle d'une durée minimum de 35 heures au sein d'une structure professionnelle (stage conventionné, bénévolat avec attestation de la structure, projet au sein de son poste actuel si validé par nos équipes). Le stagiaire doit réaliser son expérience durant la période de formation. Un rapport de stage conforme aux exigences de la certification sera demandé. Attestation de présence à remplir par le maître de stage ou l'organisme d'accueil. TUTORAT ET PRÉPARATION DES EXAMENS : Durant la formation, 3x1 h de tutorat collectif et 1 heure individuel permettant de préparer le dossier professionnel et les épreuves de certification. Total tutorat (optionnel) 4 heures Préparation des examens et des travaux associés (individuelle avec assistance pédagogique) 10 heures PASSAGE DE L'ORAL DE CERTIFICATION (1 HEURE) 1 passage à la session d'examens de la certification la plus proche.

Parcours de formation personnalisable ?  Oui  Type de parcours  Non renseigné

## Validation(s) Visée(s)

Facilitation de la relation entre l'animal et les publics vulnérables - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

## Et après ?

### Suite de parcours

Devenir professionnel, salarié ou indépendant, de la relation humain-animal, de la médiation animale, de l'animation nature ou animale adaptée aux personnes vulnérables, fragilisées ou en situation de handicap. Milieux habituels de travail : itinérance, ferme pédagogique, en parc animalier ou zoologique, en milieu muséologique, en association, en visites touristiques, etc.

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
-----------------	--------------------	-------	------------------------	------------------	-----	-----------

**00498523**du 16/09/2024 au  
16/03/2025Bertric-Burée  
(24)**TRISTAN FERRE****MON  
COMPTE  
FORMATION****FPC****00508012**du 16/12/2024 au  
15/06/2025Bertric-Burée  
(24)**TRISTAN FERRE****MON  
COMPTE  
FORMATION****FPC****00607680**du 22/09/2025 au  
22/03/2026Bertric-Burée  
(24)**TRISTAN FERRE****MON  
COMPTE  
FORMATION****FPC**